

AM2026\_040

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A L'INSTRUCTION**  
**A MME FLORE LEMAIRE**

Le Maire de la Commune de SAINT JULIEN DES LANDES;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-41 et L.2122-19,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.423-1 et R.423-15,  
Vu la délibération n°RGLT\_14\_281\_113 du conseil communautaire en date de 18 juin 2014, visée en préfecture le 20 juin 2014, qui décide de la création du service d'instruction des autorisations du droit des sols,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2014 décidant du transfert de l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol  
Vu la convention confiant à la communauté de communes « Pays des Achards », l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol,

Vu le procès-verbal en date du 22 mars 2026 portant élection du Maire.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme le Maire décide de donner une délégation de signature afin de mener à bien l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à Madame Flore LEMAIRE, instructrice du droit du sol à la communauté de communes du Pays des Achards ;

A l'effet de signer les actes et documents ci-après énumérés :

- Demande de pièces destinées à compléter les dossiers ;
- Lettre de notification ou de prolongation de délai ;
- Tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction à l'exclusion de la décision.

**Article 3** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 26 mars 2026

**Article 4** : Mme le Maire peut à tout moment mettre fin à la présente délégation.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmis à M. le Préfet, publié et notifié à l'intéressée.

Fait à St-Julien-des-Landes, le 27 mars 2026  
Mme Le Maire, Nadia REMAUD



The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Julien-des-Landes, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE ST-JULIEN-DES-LANDES' and 'R.F.' in the center. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink that reads 'Remaud'.